

(A)

N° 50.

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1859.

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1860.

*(Voir les N° 100 et 142 de la Chambre des Représentants, et le N° 40 du
Sénat.)*

Présents : MM. MAERTENS, D'HOOP, LAOUREUX, BERGH, ZAMAN et le baron
BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de non-valeurs et des remboursements s'élève à fr. 2,678,000 et offre une augmentation sur celui de 1859 de fr. 250,000.

Il a subi, d'une part, une augmentation de fr. 500,000 sur le chiffre du remboursement du péage sur l'Escaut. Les restitutions qui ont eu lieu pendant les dernières années justifient cette augmentation.

Elle est d'ailleurs atténuée en partie par une réduction de fr. 50,000 sur le crédit des non-valeurs de la contribution personnelle : réduction que permet la diminution assez notable que présentent, en 1856 et 1857, les cotes irrécouvrables sur cet impôt.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre rapport sur le Budget des recettes et dépenses pour ordre, on y a fait figurer pour la première fois le chiffre des recettes effectuées par l'administration des Postes, pour compte des offices étrangers, comme étant de véritables opérations d'ordre. D'où il suit que le Budget des non-valeurs se trouve désormais déchargé de cet article qui s'élevait à 200,000 francs.

Votre Commission des finances n'a fait aucune observation sur le Budget soumis à vos délibérations et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité de ses membres.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Baron BETHUNE.